

Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Données nécessaires à l'élaboration du diagnostic

Adresse du bien objet du DPE : **Au Moulin d'En Bas – 31350 ESCANECRABE**

Pour intégrer les caractéristiques réelles de votre logement lors de la réalisation du DPE, la réglementation demande au propriétaire de fournir au diagnostiqueur un certain nombre de documents, dont la liste figure ci-après, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de justificatif émanant de professionnel, les caractéristiques que le diagnostiqueur ne pourra déduire d'une mesure, d'une observation directe ou de données publiques en ligne, seront affectées d'une valeur par défaut définie par la réglementation, qui risque de dégrader le classement de votre logement. D'où l'importance de la fourniture de ces documents, afin que votre logement ait le meilleur classement possible au regard de ses caractéristiques réelles.

Nous vous prions de nous retourner le présent document, accompagné des pièces justificatives en votre possession.

Nota :

- ▶ La liste des documents justificatifs est extraite de l'Annexe 2 de l'[Arrêté du 31 mars 2021](#) modifié relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation en France métropolitaine.
- ▶ La réglementation stipule qu'aucune donnée d'entrée ne peut être obtenue sur simple déclaration du propriétaire du bien, si elle n'est pas confirmée par un document justificatif.
- ▶ Certaines informations peuvent être fournies sans justificatif, en complétant les champs prévus à cet effet, à condition que ces informations émanent d'un professionnel (agent immobilier, administrateur de biens, syndic de copropriété, bailleur social), qu'il signe ce document et y appose le cachet de la structure qu'il représente.
- ▶ L'[Article R126-17](#) du Code de la Construction et de l'Habitation stipule que lorsqu'un bâtiment ou une partie de bâtiment est doté d'un dispositif collectif, le propriétaire de ce dispositif collectif, son mandataire ou, le cas échéant, le syndic de copropriété doit fournir à la personne qui demande un DPE tout document à sa disposition permettant de renseigner sur ses caractéristiques

DOCUMENTS COMMUNS

- Année de construction du bâtiment : _____
- Référence de la parcelle cadastrale : _____
- Invariant fiscal du logement : _____
ou Avis de taxe d'habitation ou Relevé de propriété ou Permis de construire du bâtiment
- Surface habitable du logement : _____ m² (au sens de l'article R156-1 du CCH)
- Notices techniques des composants de la construction du logement (caractéristiques thermiques des murs, planchers, plafonds, portes et fenêtres)
- Notices techniques des équipements du logement (chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement et ventilation)
- Contrat de maintenance ou d'entretien des équipements du logement
- Factures de travaux décrivant les travaux réalisés et mentionnant l'adresse du bien
Cahier des charges ou programme de travaux
Photographies des travaux d'isolation, permettant d'identifier le bien et la paroi concernée

Justificatifs d'obtention d'un crédit d'impôt ou d'une prime de transition énergétique (CITE, MaPrimeRénov')

- Plans de la maison, de l'appartement ou du bâtiment collectif / Plan de situation ou plan de masse du bâtiment
- Étude thermique réglementaire et Rapport de mesure de perméabilité à l'air

BÂTIMENTS COLLECTIFS DISPOSANT D'ÉQUIPEMENTS COMMUNS

- Surface habitable totale du bâtiment : _____ m² (au sens de l'article R156-1 du CCH)
- Si DPE au bâtiment : Nombre de logements : _____ Nombre de locaux tertiaires : _____
- Descriptifs des équipements collectifs :

Chauffage

Année d'installation : _____	
Type d'énergie :	<input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Électricité <input type="checkbox"/> Fioul <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Autre : _____
Type de générateur :	<input type="checkbox"/> Chaudière <input type="checkbox"/> PAC <input type="checkbox"/> Réseau de chaleur <input type="checkbox"/> Autre : _____

Eau chaude sanitaire

Année d'installation : _____	Couplée au chauffage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Volume du ballon : _____ litres
Type d'énergie :	<input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Électricité <input type="checkbox"/> Fioul <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Autre : _____	
Type de générateur :	<input type="checkbox"/> Chaudière <input type="checkbox"/> PAC <input type="checkbox"/> Réseau de chaleur <input type="checkbox"/> Autre : _____	

Refroidissement

Année d'installation : _____	
Type d'énergie :	<input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Électricité <input type="checkbox"/> Autre : _____
Type de générateur :	<input type="checkbox"/> PAC, type : _____ <input type="checkbox"/> Réseau de chaleur <input type="checkbox"/> Autre : _____

Production d'électricité photovoltaïque

Surface de capteurs : _____ m ²
--

BÂTIMENTS COLLECTIFS EN COPROPRIÉTÉ

- Tantièmes généraux du bâtiment : _____ ou Règlement de copropriété
- Numéro d'immatriculation au registre des copropriétés : _____
- Si DPE au logement : N° de lot(s) du logement : _____ Nombre de tantièmes : _____
- Si DPE au bâtiment : Surface habitable totale du bâtiment : _____ m² (au sens de l'article R156-1 du CCH)
- Si DPE au bâtiment : Nombre de logements : _____ Nombre de locaux tertiaires : _____

BÂTIMENTS COLLECTIFS EN MONOPROPRIÉTÉ

- Descriptif des équipements individuels des logements non visités par le diagnostiqueur, fournis par le gestionnaire professionnel unique du bâtiment dans le cas d'un propriétaire unique certifiant que tous les lots font l'objet d'une gestion homogène

Fait le : _____ Par : _____

Cachet de l'entreprise : _____ Signature : _____

Conformément à la réglementation, les informations fournies dans ce document ne peuvent être prises en compte que si le professionnel le signe et y appose le cachet de son entreprise. Faute de quoi, seuls les documents justificatifs fournis pourront servir à l'établissement du DPE.